

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE EN COACHING

Cette charte de déontologie de Anim&Com consultant engage toutes et tous ses *coachs*. Son but est d'établir un cadre protégeant les participant(e)s, les *coachs*, les prescripteur(trice)s ou tiers ayant partie prenante dans la relation *coach/participant(e)*. Elle vise à formuler des points de repère déontologiques, compte tenu des spécificités du *coaching* en tant que processus d'accompagnement d'une personne dans sa vie professionnelle ou personnelle. Ce code de déontologie est donc l'expression d'une réflexion éthique ; il s'agit de principes généraux. Leur application pratique requiert une capacité de discernement.

Devoirs du ou de la *coach* dans le cadre de son action

Exercice du *coaching*

Le/la *coach* s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de son cursus de formation théorique, de son expérience professionnelle et de sa supervision. Il/elle s'engage à entretenir sa formation et s'inscrit dans une dynamique continue d'évolution professionnelle.

Confidentialité

Le/la *coach* est tenu(e) au secret professionnel. Il/elle ne communique aucune information à un tiers sur une personne sans son accord explicite. Toute information sur un(e) participant(e) est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur.

Supervision et travail sur soi

L'exercice professionnel du *coaching* nécessite une supervision régulière ou le/la *coach* fait le point sur sa pratique. Cette supervision est assurée en individuel ou en groupe par un(e) *coach* qualifié(e) et expérimenté(e). Le/la *coach* atteste d'une démarche de travail sur lui/elle-même approfondie, ce travail étant bien distinct de sa formation.

Formation continue, réflexion et analyse des pratiques

Le/la *coach* participe à des sessions de formation continue et des réunions de travail organisées tout au long de l'année pour assurer son propre développement, partager ses « pratiques » et s'enrichir des expériences de ses pairs dans des Groupes de Réflexion sur les Pratiques Professionnelles (GRPP) ou d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) conduite par des expert(e)s en *coaching* ou des psychologues.

Respect des personnes

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Conscient de sa position, le/la *coach* s'interdit d'exercer tout abus d'influence. Il respecte la dignité et l'intégrité de ses participant(e)s et promeut leurs ressources propres. Le/la *coach* refuse catégoriquement d'aider son/sa participant(e) à agir en dehors du cadre de la loi française ou si l'intervention n'assure pas le respect ou la sécurité des personnes.

Obligation de moyens

Le/la *coach* prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel du ou de la participant(e), y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère ou une consœur. Il/elle utilise à l'égard de son/sa participant(e) l'ensemble de son expérience et de ses compétences en fonction des problématiques exposées.

Le/la *coach* est en mesure d'explicitier à son/sa participant(e) les fondements théoriques du processus d'accompagnement utilisé à son égard.

Indépendance

Le/la *coach* garde sa liberté de refuser un contrat pour des raisons personnelles et/ou éthiques qui le/la mettrait en porte-à-faux par rapport à l'application de la présente charte.

Devoirs du ou de la coach vis à vis des participant(e)s

Responsabilité des décisions

Le *coaching* est une technique de développement professionnel et personnel. Le/la *coach* laisse de ce fait toute la responsabilité de ses décisions aux participant(e)s.

Demande formulée

Toute demande de *coaching*, lorsqu'il y a prise en charge par une organisation, répond à deux niveaux de demande : l'une formulée par le donneur ou la donneuse d'ordre et l'autre par l'intéressé(e) lui/elle-même. Le/la *coach* valide expressément, et dès le début, la demande du ou de la participant(e) avec le/la donneur/euse d'ordre et réciproquement.

Protection de la personne

Le/la *coach* adapte son intervention dans le respect des étapes de développement des participant(e)s.

Devoirs du ou de la coach vis à vis des organisations

Protection des organisations

Le/la *coach* est attentif/ve au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisme Anim&Com consultant et des clients pour lequel il/elle travaille. Il/elle considère le/la participant(e) comme faisant partie d'un système global et effectue l'accompagnement des personnes et des groupes dans l'intérêt de l'ensemble du système. Il/elle garde une position extérieure aux organisations et ne prends pas position ni ne s'ingère dans des questions internes, notamment de gestion des ressources humaines au autres problématiques inhérentes aux organisations humaines.

Restitution au donneur d'ordre

Le/la *coach* ne peut rendre compte de son action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec le/la participant(e).

Contrats et engagements

Dès le début d'une relation de *coaching*, Anim&Com consultant convient, par écrit, d'un contrat clair avec ses participant(e)s. Les conditions de cet accord engagent la compétence du ou de la *coach*, les objectifs de la mission, la nature du service proposé, la clause de confidentialité et les responsabilités de chacun. Il précise aussi la fréquence et la durée des entretiens ainsi que la façon dont ils se dérouleront (en présentiel et/ou parfois à distance). La présente charte figure en annexe du contrat de prestation pour le/la client(e), pour le/la participant(e) et le contrat de travail pour le/la *coach*.

POUR INFORMATION :

Une cellule d'écoute existe au sein de l'entreprise Anim&Com consultant. Il s'agit d'une commission qui sert de point d'écoute et de veille contre les discriminations en tout genre. Cette commission est administrée par un collège comprenant des professionnel(le)s œuvrant chez Anim&Com et ses usagers. Elle a vocation à accompagner les personnes concernées par des actes discriminants ayant eu lieu au sein de l'entreprise. La commission donne des conseils sur la législation et les procédures existantes. Elle peut être contactée via mail à l'adresse suivante : stopauxdiscriminations@animetcom.fr

Dans ce cadre, en travaillant pour et chez Anim&Com je m'engage à pratiquer la rédaction non discriminante.